



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-15

L'an deux mille vingt-cinq-----

Le 1^{er} juillet à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 juin 2025

Nombre de membres :

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, DESSEX Martine, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

En exercice : 15

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme CHEYRONNAUD Céline, pouvoir donné à M. DEXET Emmanuel.

Présents : 8

EXCUSES : Mmes LACOURARIE Bernadette, HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, Mrs CHIROL Christian, SANBA Issame.

Procurations : 1

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

Votants : 9

OBJET : Journée nationale 2025 des assistant(e)s maternel(le)s

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Exposé :

Monsieur le Président indique que le Relais Petite Enfance (RPE) Pays de Nexon-Monts de Châlus travaille en partenariat avec les Relais Petite Enfance du Pôle Ouest Limousin. Des réunions de travail régulières ont lieu entre les animatrices de ces structures.

Comme chaque année, les RPE du Pôle Ouest Limousin souhaitent se réunir pour organiser la journée nationale des assistant(e)s maternel(le)s. L'objectif global de cette journée est de permettre la reconnaissance et la valorisation de cette profession.

Cette journée aura lieu à Aixe-Vienne le samedi 15 novembre 2025 sous la forme d'ateliers ayant pour thème « la gestion des émotions ». Seules les assistantes maternelles pourront participer à ces ateliers.

Chaque animatrice de relais doit se rendre disponible lors de cette journée et doit apporter une aide technique et matérielle qui contribuera à la réussite de cette action commune.

Il est demandé à chaque RPE de participer à hauteur de 340 € maximum (ateliers, achat de livres, frais de convivialité).

Il est proposé au Conseil d'Administration d'officialiser, par le biais d'une convention, le partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Accepte** la proposition ci-dessus,
- ✓ **Autorise** le Président à signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Vienne,
- ✓ **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 087-200028413-20250701-2025_15D-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 2 juillet 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

